

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juillet 2013

CP 13/07-06

L'an deux mille treize, le 22 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montricoux, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

**FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE
CONSOMMABLES POUR LE DEPARTEMENT
DEVOLUTION DES MARCHES**

Une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de renouveler les marchés pour la fourniture de produits d'entretien et de consommables, arrivés à échéance.

I - Procédure de passation

Les caractéristiques principales des marchés sont les suivantes :

→ Procédure : Appel d'offres ouvert européen (articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics),

→ Marchés à bons de commande décomposés en lots comprenant les montants suivants :

Lot	Montant minimum	Montant maximum
Lot 1 – Ouate	80 000,00 € HT	180 000,00 € HT
Lot 2 – Matériels de nettoyage et équipements	16 000,00 € HT	64 000,00 € HT
Lot 3 – Chimie	40 000,00 € HT	120 000,00 € HT
Lot 4 – Sacs poubelle	12 000,00 € HT	60 000,00 € HT
Lot 5 – Produits et articles spécifiques secteur médical	4 000,00 € HT	20 000,00 € HT
Lot 6 – Sacs poubelle 30 et 50 litres	4 000,00 € HT	16 000,00 € HT

→ Durée : 4 ans.

II – Dispositions particulières

En vertu de l'article 15 du code des marchés publics le lot n° 6 a été réservé aux entreprises adaptées et aux établissements et services d'aide par le travail.

III – Modalités d'attribution

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique, permettant à la Commission d'Appel d'Offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

→ valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique, des échantillons et de l'étendue de l'offre écolabellisée et/ou écologique prévue aux lots 1 et 3 : 60 %,
→ prix : 40 %.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1er juillet 2013, a examiné les offres déposées par les candidats qui ont répondu à cette consultation dans les formes et délais requis.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 1er juillet 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - . l'ensemble des marchés avec les sociétés suivantes et pour les montants mentionnés :

Lot	Attributaire	Montant minimum	Montant maximum
Lot 1 – Ouate	P.L.G.	80 000,00 € HT	180 000,00 € HT
Lot 2 – Matériels de nettoyage et équipements	P.L.G.	16 000,00 € HT	64 000,00 € HT
Lot 3 – Chimie	P.L.G.	40 000,00 € HT	120 000,00 € HT
Lot 4 – Sacs poubelle	Elidis	12 000,00 € HT	60 000,00 € HT
Lot 5 – Produits et articles spécifiques secteur médical	Distrep	4 000,00 € HT	20 000,00 € HT
Lot 6 – Sacs poubelle 30 et 50 litres	Vidéal	4 000,00 € HT	16 000,00 € HT

. toutes les éventuelles pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,